

REGLEMENT INTERIEUR

Ecole élémentaire

L'adhésion au règlement intérieur et l'engagement à le respecter pleinement sont validés par la signature de l'élève et par celles de ses parents.

L'objectif de ce règlement est :

- de permettre la vie collective, en bonne intelligence et au bénéfice de tous, dans le respect des personnes et de leurs différences, des biens, des matériels et des lieux ;
- de favoriser une ambiance de travail propre à faciliter la réussite de chacun en développant l'apprentissage de l'autodiscipline par l'acquisition du sens des responsabilités ;
- d'éviter certaines dérives liées au relâchement scolaire ou comportemental d'un élève.

Le respect de ce règlement ainsi que la présence assidue de votre enfant participeront activement à son épanouissement et à sa réussite scolaire.

Horaires | Entrées | Sorties

- De 7h30 à 8h10, c'est la garderie, dans la classe ou la cour des élémentaires.
- De 8h10 à 8h25, c'est le temps d'accueil des enfants dans la cour des élémentaires.
- A 8h30 le matin et à 13h30 l'après-midi, c'est le début de la classe.

Au-delà, l'élève se rend seul directement dans sa classe, y entre après autorisation et le plus discrètement possible, afin de ne pas la perturber.

- De 16h15 à 16h30, c'est la fin des classes :
 - ✓ les enfants qui restent au goûter et à l'étude vont dans la cour.
 - ✓ les autres rejoignent leurs parents au portail.

En cas de retard des parents, ils les attendent quelques minutes dans l'entrée de l'école, puis sont inscrits automatiquement à l'étude. A 18h30, l'école ferme.

Pour des raisons de sécurité, aucun élève ne peut rester seul dans une salle sans surveillance, ne peut retourner en classe après 16h30, ni y repasser en dehors des jours et heures de classe pour oublier cahiers, livres.... S'arranger alors avec ses camarades. *L'objectif est de responsabiliser les élèves.*

Stationnement

- L'école dispose d'un arrêt-minute de 10 places :
 - ✓ son bon fonctionnement dépend de la vigilance de tous, veiller à ne pas y rester stationné plus de 10 min ;
 - ✓ de 15h45 à 16h10, il est réservé aux maternelles ;
 - ✓ puis de 16h15 à 16h30 aux élémentaires ;
 - ✓ ensuite, il sera utilisé pour les élèves en garderie ou en étude.
- **L'entrée du parking du personnel et de nos voisins doit toujours rester libre.**

Déplacements | Récréations

- On court dans la cour... !
- Le calme est favorisé dans l'école. Dans ce but, les élèves marchent et chuchotent pour ne pas déranger les élèves en activité. Ni course, ni déplacement intempestif, ni conversation bruyante dans les classes, couloirs, escaliers et véranda.
- Les vélos et trottinettes doivent être bien rangés après chaque usage.
- Ne pas entrer dans le bureau de la directrice en son absence et toujours frapper puis entrer, après autorisation. Les élèves doivent y être discrets et y chuchoter.

Tenue

- **Marquer le nom sur tous les vêtements.**
- Une tenue correcte est recommandée ainsi que des chaussures confortables (pas de tongs).
- Prévoir impérativement des vêtements et chaussures de sport les jours d'éducation physique afin que les enfants n'en soient pas privés.
- Des porte-manteaux (intérieurs et extérieurs) sont disposés dans différents lieux de l'école : veiller quotidiennement le soir avec votre enfant qu'il ait bien récupéré tous ses vêtements ainsi que son cartable.
- Les jouets, jeux, bijoux, bonbons et autres restent à la maison (pas de vernis à ongle, ni de montre connectée).

Ponctualité | Absence | Savoir-être

- **Les élèves seront présents 5 minutes avant le début de la classe.**
- En vertu de la loi, les élèves ont obligation à être scolarisés entre 3 et 16 ans. Ils sont donc tenus d'assister à tous les cours. Les vacances officielles et les week-ends ne peuvent être ni anticipés, ni prolongés.
- Ainsi tout manquement pour motif non légitime sera signalé aux autorités académiques et la direction se réserve le droit de ne pas accepter de réinscription si la situation se présente.
- Toute absence imprévue doit être signalée dès que possible :
 - par mail à l'adresse : sabine.magnin@ecolelafontaine.com ou sur Pronote,
 - ou éventuellement par téléphone au 04 93 20 69 76.
- Toute maladie contagieuse doit être signalée et les enfants malades ou fiévreux ne sont pas admis à l'école.
- En cas de fièvre et/ou maladie, l'école appellera les parents afin qu'ils viennent rechercher leur enfant. **Aucun médicament ne doit être laissé dans le cartable des enfants.** Si l'enfant doit suivre un traitement, le traitement doit être remis à son enseignant/e, accompagné d'une copie de l'ordonnance.
- Il est demandé à chaque élève de se comporter de façon responsable au sein de l'école.
- La volonté d'une éducation à la fois individuelle et sociale, basée sur le respect, ne peut autoriser la vulgarité, la brutalité des gestes et la grossièreté du langage.
- En cas de problème, il est indispensable d'avertir immédiatement une des personnes de surveillance.
- Il n'est pas accepté qu'un élève se fasse justice lui-même.

Travail scolaire

- Pendant la classe, chacun veille à ne pas perturber le travail de ses camarades.
- Les élèves doivent accomplir à l'école et à la maison, les travaux écrits et oraux demandés par les enseignants.
- Veiller à vérifier quotidiennement leurs conseils, remarques ou correspondances sur agenda et cahiers.

Cantine

Une bonne conduite est demandée pendant le repas qui se déroule dans le calme, dans le respect des autres et de la nourriture.

- On débarrasse son couvert, on nettoie à tour de rôle la table, les bancs et on dispose les couverts pour les suivants.

Respect du matériel et des locaux

- Les livres sont en prêts. Ils seront couverts et rendus en bon état ou alors remplacés.
- Chacun veillera à conserver les locaux propres et en bon état.
- A l'issue de la classe, sous la conduite de l'enseignant(e), les papiers aux sols seront ramassés, les chaises remontées sur les tables, les lumières éteintes, les fenêtres fermées et le sac poubelle descendu.
- De même, à l'issue de la récréation, les vélos et trottinettes seront rangés.

Matériel scolaire

L'élève disposera du matériel scolaire indispensable pour pouvoir effectuer son travail.

- Penser au renouvellement régulier du contenu des trousse.
- L'école fournit les autres fournitures. En cas de perte, elles sont à remplacer par les parents.

Relations avec les parents

- Dans l'intérêt de l'élève, veiller à suivre le travail de votre enfant.
- Les parents peuvent ainsi vérifier que leur enfant arrive à l'école le travail personnel effectué.
- Il est également essentiel, surtout en cas de difficultés scolaires ou comportementales, qu'un dialogue basé sur la confiance et le respect s'instaure avec les enseignants et la direction.
- Un rendez-vous pourra être pris à tout moment, et en premier lieu, avec l'enseignant(e).

Urgence médicale

En cas d'urgence médicale, les parents sont aussitôt alertés (pour cela prévenir l'école dès le changement d'un numéro de mobile).

Selon la gravité, l'école pourra appeler le service des sapeurs-pompiers pour un transfert à l'hôpital.

Sanctions

- Les difficultés de travail et/ou de comportement doivent se régler par un dialogue direct entre élève(s) et membre de l'équipe pédagogique et éducative.
- Selon l'importance, les parents sont contactés pour un entretien.
- Le système de sanctions se veut progressif et proportionné. Chaque étape doit attirer l'attention de l'élève :
 - ✓ l'observation orale
 - ✓ le travail d'intérêt collectif
 - ✓ l'exclusion de la classe
 - ✓ l'exclusion temporaire
 - ✓ l'exclusion définitive

Selon la gravité de l'acte, la sanction peut être sans préavis pour un avertissement ou un renvoi temporaire.

Affichages

- Ils sont situés sur les tableaux blancs à l'entrée de l'école.
- L'essentiel des informations est communiqué par mail.

A Cagnes-sur-Mer, le

SIGNATURES, précédées de la mention « lu et approuvé »

| |
|-----------|
| Parents : |
|-----------|

| |
|---------|
| Elève : |
|---------|